

Communiqué de presse du 24 janvier 2017

Tivoli Sud : mieux vaut prévenir que guérir

Suite à la levée de l'opposition relative au plan de quartier Tivoli Sud et Vallon (PQT) par le Conseil communal, le 29 juin 2015, un recours a été déposé. Par sa décision du 5 décembre 2016, le Conseil d'Etat a donné partiellement raison au recourant, pleinement soutenu par l'Association de Quartier - Serrières bouge! (AQSBI). Après réflexion, il a été décidé, à ce stade de la procédure, de ne pas recourir devant la Cour de droit public (CDP).

La décision du Conseil d'Etat est réjouissante. Elle confirme les injonctions de la Cour de droit public de 2011 qui demandait à la Ville, déjà à ce moment-là, de vérifier, changer et inscrire dans le règlement du plan de quartier certains points essentiels. C'est une étape importante, qui prouve que la ténacité a tout son sens et que le nouveau recours déposé devant le Conseil d'Etat en 2015 était amplement justifié. Ainsi une nouvelle procédure d'adoption devra être faite pour adapter le règlement du PQT de manière légale. Ces changements portent essentiellement sur :

- La position géographique des deux accès - et non pas un seul - au parking de Tivoli Sud, l'un par le nord sur la rue de Tivoli et l'autre par la rue Erhard-Borel.
- La limite maximale des besoins en cases de stationnement, à fixer de manière précise, notamment en fonction de l'affectation des constructions sur Tivoli Sud ainsi que du dimensionnement du parking de Tivoli Nord.
- Les taux d'affectations maximums destinés aux activités (30%) et aux logements (70%) dans le périmètre de Tivoli Sud.

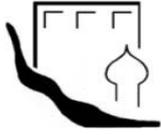
Pour le quartier, ces précisions sont d'une importance capitale pour la gestion du trafic, mais également pour éviter une explosion des nuisances futures en termes de bruit et de pollution. Une nouvelle mise à l'enquête devra être faite par le Conseil communal. Il va sans dire que nous l'examinerons d'un œil très attentif.

1. Malgré quatre études d'impact sur l'environnement (EIE) menées en douze ans, nous restons toutefois persuadés que la dernière étude contient encore de nombreux défauts et imperfections. Elle a été, selon nous, menée de façon partielle ayant comme but, en modifiant les données de base du cahier des charges, en cours d'étude notamment, d'arriver aux résultats escomptés, à savoir, par exemple, de retomber exactement sur le nombre de places de parc inscrit dans le PQT. Et ce, quand bien même, en plusieurs endroits actuellement déjà, les valeurs limites concernant le bruit et la pollution imposées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sont déjà dépassées.

Alors que le principe de précaution serait de mise, les intérêts divisent. Il vaudrait mieux prévenir plutôt que guérir. Laisser faire et voir ensuite qu'il est trop tard pour remédier aux nuisances, même avec des revêtements phono-absorbants et autres mesures d'accompagnement, qui ne suffiront certainement pas, n'est pas une solution.

2. Serrières a certes un grand potentiel de développement et de densification, mais il existe aussi des contraintes (le peu d'accès par des routes de transit, la topographie du quartier, les niveaux de bruit et de pollution à respecter, l'histoire et le patrimoine des lieux, etc...). Estimer que des projets de l'envergure de Tivoli Sud et Tivoli Nord auraient un impact acceptable sur notre quartier nous paraît irréaliste et démontre un manque de vision certain.

Considérer chaque nouveau projet de façon isolée et conclure que chacun d'eux n'aura que peu d'impact sur le quartier, ne correspond ni à la réalité ni à la réglementation sur la protection de



AQSBI!

Association de Quartier - Serrières bouge!

l'environnement. Pour évaluer l'impact réel il aurait fallu prendre en compte les effets conjoints des atteintes sur l'environnement, c'est-à-dire le double impact de ce projet et des projets connexes afin de savoir si leurs impacts cumulés restaient acceptables. Or, nos autorités n'ont pas su, ni voulu considérer l'impact cumulé des différents projets. L'étude à réaliser aurait dû se baser sur : que peut accepter le quartier en général comme projets, avec une marge de réserve, sans que cela ne fasse de dégâts sur le réseau, et non pas : est-ce que le PQT Tivoli peut être réalisable.

3. Nous avons dû mener une guerre des chiffres pour essayer d'être entendus alors que nos soucis sont globaux. Il a fallu se battre et remettre en cause les taux d'affectation, les calculs de rotation, de trafic journalier, de besoin en places de parc, de décibels, etc.

Pour l'analyse de ce dossier complexe, le recours à des experts et des avocats a été indispensable. Nous y avons consacré beaucoup d'argent, mais surtout beaucoup de temps et d'énergie pour comprendre toutes ces différentes études, rapports, plans annexes, etc... et ceci bénévolement, mais pas vainement !

La décision de la Cour de droit public en 2011 ainsi que celle du Conseil d'Etat en 2015 le démontrent bien. Cependant, 12 ans après, nous nous retrouvons toujours face à cette divergence sur les chiffres, les calculs et leurs résultats, alors que nous souhaitions parler de vision. Force est de constater, malheureusement, qu'il s'avère inutile de continuer sur de telles bases.

L'AQSBI souhaite que les habitants de Serrières puissent vivre dans un quartier humain et agréable. Nous voulons nous assurer que les développements vont contribuer à garantir la qualité de vie de façon durable.

Paradoxalement, la Ville entend inscrire dans son nouveau Plan directeur de Serrières certains objectifs tels que :

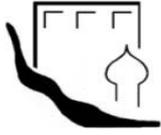
- Réduire les impacts du trafic, en particulier du trafic de transit dans le quartier
- Apaiser / modérer le trafic
- Améliorer les qualités environnementales (air et ambiances sonores) des rues et chemins

Et, parallèlement, elle en arrive à défendre une augmentation de charge de trafic (selon l'EIE) de quelque 2'500 véhicules par jour dans ce même quartier !

Le quartier de Serrières subsistera encore longtemps après le départ des promoteurs, politiciens et fonctionnaires, et c'est nous qui profiterons des conséquences de ces divers projets ou les subirons.

Nous voulons que des projets se réalisent à Serrières, qu'ils s'intègrent bien dans le quartier et ne créent pas de problèmes de circulation, de bruit ou de pollution. Nous continuerons également à consacrer notre temps et nos énergies à redynamiser notre quartier car nous voulons que Serrières bouge !

Contacts: - AQSBI: Olivier Forel, 079 / 637 10 20, info@aqsb.ch
- Opposant : Bernard Simond, 079 / 701 09 49



Bref historique

- **2003** Mise à l'enquête d'un garage collectif de 331 places à Tivoli Nord.
 - Diverses oppositions, dont une de l'association de Quartier de Serrières
- **2006** Mise à l'enquête du plan de quartier Tivoli-Sud et Vallon (PQT) comprenant deux parking, Tivoli Sud et Nord, d'une capacité totale de 716 places
 - Diverses oppositions, dont une de l'association de Quartier – Serrières bouge !
- **2007** Levée des oppositions par le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel.
 - Recours des opposants contre la décision du Conseil communal déposé auprès du Conseil d'Etat neuchâtelois.
- **2009** Recours partiellement admis par le Conseil d'Etat neuchâtelois qui renvoie la cause au Conseil communal pour adaptation du PQT et nouvelle procédure d'adoption.
 - Recours des opposants contre la décision du Conseil d'Etat auprès de la Cour de droit public (CDP) du Tribunal cantonal.
- **2011** Recours très largement reconnu par la Cour de droit public qui renvoie la cause au Conseil communal pour renouvellement de l'étude d'impact sur l'environnement, compléments et précisions à inscrire dans le PQT et nouvelle procédure d'adoption.
 - Recours du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel déposé au Tribunal fédéral.
- **2012** Irrecevabilité du recours du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel déclarée par le Tribunal fédéral.
- **2013** Élaboration d'une nouvelle étude d'impact sur l'environnement (EIE) ne tenant que partiellement compte des demandes de la CDP.
- **2014** Examen formel pour validation finale du rapport d'impact sur l'environnement (RIE) par les services compétents.
- **2015** Levée de l'opposition liée au PQT par le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel
 - Recours contre la décision du Conseil communal déposé auprès du Conseil d'Etat neuchâtelois.
- **2016** Recours partiellement admis par le Conseil d'Etat neuchâtelois qui renvoie la cause au Conseil communal pour compléments et précisions à inscrire dans le PQT et nouvelle mise à l'enquête.